

**Mémoire pour les consultations prébudgétaires en prévision du
budget de 2019**

Par : Fondation des maladies du cœur et de l'AVC

Liste de recommandations :

- **Recommandation n° 1 :** Le gouvernement fédéral devrait créer un fonds sans engagement de coûts afin de rehausser l'accès à une saine alimentation, d'améliorer la santé des Autochtones et d'appuyer d'autres initiatives de modes de vie sains. Pour être sans engagement de coûts, il faudrait qu'il soit financé à même une redevance du fabricant sur les boissons sucrées. Il devrait s'agir d'une taxe d'accise, fondée sur le volume et dont le taux augmente en fonction de la quantité de sucre libre par unité.
- **Recommandation n° 2 :** Le gouvernement fédéral devrait affecter des fonds considérables à la mise en œuvre d'un régime d'assurance médicaments équitable et universel. Sa mise en place devrait être réalisée en partenariat avec les provinces et il devrait être conçu de manière à améliorer l'accès à des médicaments économiques pour tous les habitants du Canada, quel que soit leur emplacement géographique, leur âge ou leur capacité de payer. En collaboration avec des partenaires autochtones, la mise en œuvre du régime d'assurance médicaments devrait comprendre un examen du Programme des services de santé non assurés (SSNA).
- **Recommandation n° 3 :** Le gouvernement fédéral devrait engager 5 millions de dollars sur cinq ans pour la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC afin d'entreprendre un programme d'engagement à l'échelle nationale pour favoriser la discussion entre des femmes qui ont eu une maladie du cœur et un accident vasculaire cérébral (AVC). Cela permettra aux femmes qui ont vécu une telle expérience d'avoir l'occasion de raconter leur histoire, de sensibiliser les gens à leurs risques particuliers, d'accroître leur participation à la recherche et de présenter des recommandations sur des changements systémiques qui peuvent répondre aux problèmes d'inégalité en santé auxquels les femmes sont confrontées.

Aperçu

Les maladies chroniques et autres ont une incidence sur la qualité de vie, réduisent la compétitivité, la productivité et la capacité de travailler, écourtent la durée de vie et alourdissent le système de santé. Elles coûtent à l'économie canadienne 190 milliards de dollars par année en coûts directs et indirects¹.

Trois grandes mesures doivent être prises pour réagir aux maladies chroniques et favoriser la compétitivité et la croissance économique du Canada :

- 1) Grâce à la création d'un fonds pour la promotion des modes de vie sains financé par une redevance du fabricant sur les boissons sucrées, le gouvernement peut favoriser l'accès à une alimentation saine, accroître la consommation de fruits et légumes, réduire l'insécurité liée à l'alimentation et à l'eau, de même qu'aider à réduire la consommation excessive de sucre.
- 2) En instaurant une stratégie d'assurance médicaments équitable et universelle, le gouvernement fédéral peut améliorer l'accès à des médicaments économiques pour tous les habitants du Canada et mieux contrôler l'incidence des maladies chroniques, en réduisant l'absentéisme et le coût des soins de santé.
- 3) En adhérant à un programme d'engagement national pour les femmes qui ont une maladie cardiovasculaire et qui ont eu un accident vasculaire cérébral, nous pouvons faire en sorte que nos systèmes de santé soient plus inclusifs et nous permettent de mieux réagir aux causes sous-jacentes de l'inégalité en santé chez les femmes du Canada.

Depuis plus de 60 ans, la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC est l'un des organismes de bienfaisance en santé les plus efficaces du Canada. Grâce au financement de programmes, le soutien du gouvernement fait progresser nos buts communs en matière de santé. L'engagement du gouvernement fédéral de 5 millions de dollars dans le budget de 2016 afin de combler les lacunes dans la recherche sur les maladies cardiovasculaires et les accidents vasculaires cérébraux chez les femmes a déjà permis de financer onze projets et quatre chaires de recherche et a renforcé notre engagement envers une analyse fondée sur le sexe et le genre et la production de rapports pour toutes les recherches que nous finançons.

La collaboration plus poussée avec le gouvernement fédéral continuera de nous permettre de prévenir des maladies, de sauver des vies et de mieux aider les patients.

Appuyer des initiatives de modes de vie sains grâce à une redevance sur les boissons sucrées

L'insécurité liée aux aliments et à l'eau, la mauvaise alimentation et la consommation excessive de sucre sont des facteurs qui contribuent aux maladies chroniques, dont les taux sont alarmants dans l'ensemble du Canada, mais qui sont inégalement marqués chez les peuples des Premières Nations, les Métis et les Inuits du Canada². La consommation de fruits et légumes réduit le risque de maladies chroniques, mais bien des habitants du Canada n'en mangent pas suffisamment et les personnes à faible revenu sont celles dont l'apport est le moins élevé³.

Il existe de nombreuses possibilités de réagir à l'insécurité alimentaire, d'accéder à de l'eau potable propre et à un régime alimentaire sain, ainsi que de réduire les maladies chroniques. Les initiatives particulières pourraient comprendre des subventions du gouvernement pour la consommation de fruits et légumes dans les ménages à faible revenu, des programmes de lunch dans les écoles et des

programmes de culture en serre pour les communautés nordiques, éloignées et autochtones. Le public est favorable; par exemple, 91 % des personnes qui vivent au Canada appuient un « programme de bons » de subventions pour l'achat de fruits et légumes⁴.

Une redevance du fabricant sur les boissons sucrées pourrait financer de telles initiatives. Les Canadiens consomment de grandes quantités de boissons sucrées, et le volume élevé des ventes de nouvelles catégories par habitant a augmenté considérablement au cours des dix dernières années : boissons énergétiques (+ 638 %), eaux sucrées (+ 527 %) et cafés sucrés (+ 579 %). Les jeunes Canadiens boivent en moyenne plus qu'une baignoire pleine de boissons sucrées en une année⁵.

Si les tendances de la consommation actuelle se poursuivent au cours des 25 prochaines années, on estime que le fardeau économique des boissons sucrées au Canada représentera des coûts de soins de santé directs de plus de 50 milliards de dollars⁶.

Les redevances sur les boissons sucrées dans d'autres pays et administrations ont été efficaces pour en réduire la consommation, favoriser la reformulation des produits et générer des revenus afin de réagir aux problèmes liés à l'alimentation⁷. Le mouvement s'accélère : 12 administrations ont mis en œuvre des taxes sur les boissons sucrées uniquement en 2017. Selon des recherches réalisées au Canada, une redevance de 20 % sur les boissons sucrées pourrait éviter :

- 200 000 cas de diabète de type 2,
- 60 000 cas de cardiopathie ischémique,
- 20 000 cas de cancer,
- 8 000 accidents vasculaires cérébraux.

Cette redevance reporterait 13 000 décès et préviendrait près de 500 000 années de vie corrigées de l'incapacité, en rehaussant la productivité. Ensemble, ces mesures représenteraient des économies dans les dépenses en santé de presque 7,3 milliards de dollars sur 25 ans.

Une redevance de 20 % pourrait générer des revenus fédéraux de plus de 43,6 milliards de dollars sur 25 ans (1,7 milliard de dollars par année)⁸. Le gouvernement fédéral pourrait utiliser ces revenus pour lutter contre les maladies chroniques liées à l'alimentation et réduire l'insécurité alimentaire. Tout cela doit être réalisé en collaboration avec des organisations autochtones afin de promouvoir la souveraineté alimentaire de diverses façons qui respectent les droits des peuples autochtones, en leur permettant de maintenir leur autonomie et d'exercer un contrôle sur tous les aspects de la prestation de ces programmes.

Près de 70 % des Canadiens appuient les initiatives de modes de vie sains financées à même les revenus amassés par une redevance sur les boissons sucrées et ces initiatives constituent une intervention stratégique efficace pour réduire la consommation de sucre et lutter contre les maladies chroniques liées à l'alimentation⁹.

Le gouvernement fédéral devrait créer un fonds sans engagement de coûts afin de rehausser l'accès à une saine alimentation, d'améliorer la santé des Autochtones et d'appuyer d'autres initiatives de modes de vie sains. Pour être sans engagement de coûts, il faudrait qu'il soit financé à même une redevance du fabricant sur les boissons sucrées. Il devrait s'agir d'une taxe d'accise, fondée sur le volume et dont le taux augmente en fonction de la quantité de sucre libre par unité.

Instaurer l'accès équitable et universel à un régime d'assurance médicaments

Bien qu'il soit essentiel de chercher à réduire le taux des maladies chroniques, les personnes qui en souffrent doivent avoir accès aux médicaments nécessaires pour gérer leur santé.

Le non-respect des ordonnances (le défaut de faire remplir une ordonnance ou de suivre les directives en raison du coût ou des obstacles à la disponibilité) est associé à la mortalité, des hospitalisations et des coûts accrus¹⁰. En 2010, 10 % des Canadiens n'ont pas fait remplir une ordonnance ou ont sauté des doses en raison du coût des médicaments – selon cette statistique, le Canada est le troisième pays sur onze qui ont été sondés où ce taux est le plus élevé¹¹. Le Canada est le seul pays développé ayant un système de soins de santé universel qui ne fournit pas de couverture universelle des médicaments d'ordonnance.

Les dépenses en médicaments d'ordonnance par habitant au Canada arrivent en troisième position parmi 29 États de l'OCDE. Nous comptons de plus en plus sur des médicaments et de nombreuses personnes craignent que la hausse des coûts devienne insoutenable¹².

Parmi les Canadiens, les femmes ont moins accès à des médicaments que les hommes. Selon une étude canadienne, les femmes sont moins susceptibles que les hommes d'avoir des avantages sociaux fournis par l'employeur, y compris une couverture d'assurance médicaments¹³. Les femmes au Canada sont tout spécialement touchées par l'absence d'une assurance médicaments, puisqu'elles affichent toujours un revenu inférieur aux hommes et qu'elles constituent une plus large part de la main-d'œuvre à temps partiel, pour qui une assurance maladie complémentaire n'est souvent pas disponible¹⁴. Même si certaines femmes ont accès au régime d'assurance médicaments financé par l'employeur de leur conjoint, cette situation peut les rendre vulnérables si leur relation change.

Par ailleurs, les peuples autochtones du Canada ont de la difficulté à avoir accès à des produits thérapeutiques. Cela est attribuable au fait qu'ils ont des besoins de santé particuliers, qui s'expliquent en partie par la nature rurale ou éloignée de leurs communautés. Même si de nombreux clients métis, inuits et des Premières Nations sont couverts par le Programme des services de santé non assurés (SSNA), on constate toujours des lacunes importantes dans la couverture et l'accès. La reconnaissance de la valeur des pratiques de guérison traditionnelles est également une question importante à prendre en compte. Ces lacunes doivent être comblées grâce à des efforts de collaboration avec des groupes dirigés par des Autochtones.

L'accès suffisant aux médicaments d'ordonnance peut réduire les heures passées à l'hôpital et la demande de services de médecin, ce qui pourrait éventuellement faire diminuer les coûts pour le système de santé. Un régime d'assurance médicaments national améliorera en fin de compte l'observation du protocole de prise de médicaments, réduira le fardeau imposé au système de santé et créera une population plus productive et en meilleure santé.

Le gouvernement fédéral devrait affecter des fonds considérables à la mise en œuvre d'un régime d'assurance médicaments équitable et universel. Sa mise en place devrait être réalisée en partenariat avec les provinces et il devrait être conçu de manière à améliorer l'accès à des médicaments économiques pour tous les habitants du Canada, quel que soit leur emplacement géographique, leur âge ou leur capacité de payer. En collaboration avec des partenaires autochtones, la mise en œuvre du régime d'assurance médicaments devrait comprendre un examen du Programme des services de santé non assurés (SSNA).

Promouvoir une conversation nationale sur la santé des femmes

Le Comité permanent de la condition féminine (FEWO) a dernièrement fait ressortir des obstacles à la sécurité économique des femmes et à leur capacité de participer pleinement à l'économie canadienne. Il convient de souligner que le Comité a constaté des résultats de santé négatifs liés à l'expérience des femmes découlant de leurs responsabilités d'aidantes naturelles¹⁵.

La Fondation des maladies du cœur et de l'AVC a également constaté des indicateurs préoccupants de l'inégalité en santé dans notre système de santé canadien.

En 2016, les maladies cardiovasculaires constituaient la principale cause de mortalité prématurée chez les femmes au Canada, touchant près de 25 000 femmes par année¹⁶. Nous avons également remarqué qu'un plus grand nombre de femmes que d'hommes sont décédées à la suite d'un accident vasculaire cérébral au Canada et que, parmi les personnes qui survivent à un AVC, les femmes s'en tiraient moins bien que les hommes.

Notre Bulletin du cœur 2018, intitulé [Les Incomprises](#), et notre Bulletin sur l'AVC 2018, intitulé [Des vies perturbées : l'AVC chez les femmes](#), font ressortir des obstacles systémiques qui ont une incidence négative sur la santé du cœur et du cerveau. Dans notre analyse, nous avons constaté que les femmes faisaient l'objet de moins de recherches, étaient moins souvent diagnostiquées, recevaient moins de traitements, obtenaient moins de soutien, étaient moins sensibilisées à propos des maladies cardiovasculaires et que le fardeau de l'AVC était plus lourd chez les femmes, qu'elles soient aidantes ou patientes.

Notre campagne [#TempsDeVoirRouge](#) a fait appel à des femmes et d'autres personnes de toutes les régions du pays pour appuyer la santé du cœur et du cerveau des femmes. Certaines des activités comprennent la sensibilisation accrue aux risques propres à la santé du cœur chez les femmes et le recrutement de citoyens qui se joignent à nos efforts pour réagir aux inégalités dans le système de santé. Il reste toutefois encore du travail à faire à tous les niveaux du gouvernement.

La Fondation des maladies du cœur et de l'AVC propose de diriger un programme pancanadien pour faire participer des femmes vivant avec une maladie cardiovasculaire et ayant eu un AVC afin qu'elles partagent leur expérience et offrent des solutions à propos des inégalités en santé à l'égard des femmes. Notre but est d'améliorer la participation des femmes à la recherche, de soutenir un diagnostic adéquat et de renforcer l'échange d'information sur la prévention et les risques. Nous sommes déterminés à assurer la réconciliation et nous tâcherons d'inclure la cocréation et des partenariats significatifs avec les organisations de santé dirigées par des Autochtones qui correspondent aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation.

Le gouvernement fédéral devrait engager 5 millions de dollars sur cinq ans pour la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC afin d'entreprendre un programme d'engagement à l'échelle nationale pour favoriser la discussion entre des femmes qui ont eu une maladie du cœur et un accident vasculaire cérébral (AVC). Cela permettra aux femmes qui ont vécu une telle expérience d'avoir l'occasion de raconter leur histoire, de sensibiliser les gens à leurs risques particuliers, d'accroître leur participation à la recherche et de présenter des recommandations sur des changements systémiques qui peuvent répondre aux problèmes d'inégalité en santé auxquels les femmes sont confrontées.

Appuyer d'autres initiatives proposées par nos partenaires

Les recommandations décrites plus haut sont essentielles pour lutter contre les maladies chroniques et promouvoir la compétitivité et la croissance économique du Canada. La Fondation des maladies du cœur et de l'AVC appuie d'autres mesures, notamment les suivantes :

- **Redevance au titre du recouvrement des coûts du tabac**

La Fondation des maladies du cœur et de l'AVC préconise une redevance imposée aux fabricants de tabac qui soutiendrait la stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme. Les produits du tabac tuent au moins la moitié des consommateurs quand ils sont utilisés comme prévu, causent 45 000 décès par année au Canada, alourdissent le système de santé et sont à l'origine d'une foule d'autres dommages sociaux et environnementaux. L'industrie du tabac devrait prendre part aux efforts consentis par le Canada pour réduire la consommation de tabac.

- **Investissements financiers dans les soins palliatifs**

Les soins palliatifs de qualité constituent une partie essentielle des soins de santé et les gouvernements doivent s'assurer que tous les Canadiens ont accès à des soins abordables, notamment les populations vulnérables et mal desservies. En sa qualité de membre de la Coalition pour des soins de fin de vie de qualité du Canada, la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC appuie le projet de loi C-277, qui comprend des investissements financiers pour améliorer la normalisation de la prestation des services de soins palliatifs destinés à tous les Canadiens.

À propos de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC

La Fondation des maladies du cœur et de l'AVC est un organisme de bienfaisance en santé actif dans les collectivités de l'ensemble du pays. Nous profitons de l'engagement et de la générosité de plus de 125 000 bénévoles et plus de 1,4 million de donateurs.

Citations disponibles sur demande.